Swico
Lagerstrasse 33
CH-8004 Zürich

Tel. +41 44 446 90 94
www.swico.ch
info@swicorecycling.ch

Demande d'un soutien financier pour un projet d'innovation

Personnes éligibles à la demande

Les demandes de financement pour un projet peuvent être soumises par des entreprises de recyclage, des fabricants et d'autres participants à l'écosystème Swico ayant une **relation contractuelle** avec Swico. Swico Recycling peut également soumettre des demandes de projets de promotion. Dans le cadre de leurs demandes, les candidats peuvent établir des coopérations et des partenariats avec des tiers, tels que des instituts de recherche, des universités, des start-ups, etc.

Critères d'évaluation

Les projets soumis sont évalués sur la base des critères suivants:

- Caractère innovant
- Pertinence et utilité de l'innovation pour l'écosystème Swico
- Faisabilité et chances de réussite (incl. viabilité financière)
- Capacité / Qualification des candidats

Montant de la contribution à l'innovation

Le montant du soutien financier s'élève au maximum à CHF 300 000 par projet. L'investissement total dans le projet ainsi que les éventuelles autres contributions (allouées ou en attente) doivent être communiqués.

Date limite de soumission

Les projets sont évalués deux fois par an par le comité consultatif. Les demandes peuvent être soumises par voie électronique à roger.gnos@swico.ch en tenant compte des délais d'évaluation, au plus tard le 15 février ou le 15 août de chaque année. Pour cela, veuillez utiliser le formulaire ci-dessous. Si la date limite est dépassée, le projet sera automatiquement intégré à l'évaluation suivante.

Évaluation

Les demandes de projet reçues avant la date limite sont évaluées par le comité consultatif. Le comité consultatif se réunit au moins deux fois par an pour évaluer les projets reçus; toutefois, il peut organiser d'autres réunions. En cas de doutes ou pour une évaluation plus approfondie, le comité consultatif peut adresser des commentaires par écrit aux candidats ou les convoquer à une présentation personnelle. Il peut également solliciter l'avis d'experts externes, ou leur demander de prendre position.

Le comité consultatif prend une décision finale quant au soutien apporté aux projets et peut accorder jusqu'à CHF 300 000.– par projet. Si les critères d'évaluation ne sont pas remplis ou si la qualité des demandes est insuffisante, le comité consultatif peut renoncer totalement au soutien des projets. Il n'existe aucun droit à un soutien des projets.

Si un projet n'est pas pris en compte, il peut être soumis à nouveau après avoir été amélioré. Un même projet peut être soumis deux fois au maximum.

Communication

Les candidats sont informés par écrit de la décision du comité consultatif au plus tard 10 jours après la date d'évaluation respective (fin mars ou fin août).

Le comité consultatif rend compte de ses décisions au Swico Recycling Board. Un rapport public sera établi sur les projets ayant reçu une décision de soutien positive. Ce rapport englobe les valeurs de référence, le caractère innovant et l'utilité pour l'écosystème de Swico Recycling et est rédigé après concertation avec les candidats.

Vous trouverez également toutes les informations en ligne sur swico.ch